

S. Iſidore
de Seville.

Maccabées. Il diſtingue trois ſens de l'écriture, l'Hiſtorique, le Moral & l'Allegorique. Il parle des Auteurs des Livres canoniques, & de ceux qui ont compoſé des Concordes des Evangiles. Il ne compte que quatre Conciles généraux. Il fait un Cycle Paſcal; il traite enſin des principales Fêtes des Juifs & des Chrétiens, & de l'Office divin. Il dit ſur le Sacrifice, qu'il eſt ainſi appelé, parce qu'il eſt fait ſacré par une priere myſtique, en memoire de la paſſion de notre Seigneur. Il définit le Sacrement, le ſigne d'une choſe ſainte, qui communique la ſaineté. Il met en ce rang le Baptême, le Chrême, le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST, qui ſont, dit-il, Sacremens, parce que ſous le voile des choſes corporelles, la vertu divine opere en ſecret le ſalut. Il joint à l'Onction l'Impoſition des mains, qui fait deſcendre le Saint Eſprit. Il parle de l'Exorcifme; il fait les Apôtres Auteurs du Symbole, qu'il croit ainſi appelé, parce qu'il eſt le ſigne auquel les Chrétiens ſe reconnoiſſent mutuellement. Il parle de la priere, du jeûne & de la penitence, qu'il dit être une eſpece de punition volontaire de ſes pechez. Il définit la ſatisfaction, l'excluſion des cauſes & des occasions du péché, & la ceſſation de pecher. Il appelle la reconciliation, la fin de la penitence. Il diſtingue deux fortes d'exomologeſe ou de confeſſion, l'une de loüange, l'autre de ſes pechez; & dit que l'une & l'autre fait principalement à Dieu. Il fait enſin mention des Rogations ou Litanies.

Dans le livre ſeptième il traite des noms & des attributs de Dieu, ch. 1. du Fils de Dieu, de ſes qualitez, de ſes noms metaphoriques & naturels, chap. 2. du Saint Eſprit, ch. 3. de la Trinité & des noms appellatifs & relatifs des Perſonnes, ch. 4. des Anges & de leurs differens Ordres, ch. 5. il y explique auſſi les noms des perſonnes dont il eſt parlé dans la Bible. Il donne la définition des Patriarches, des Prophetes, des Apôtres, des Martyrs, des Clercs & des Moines. Dans le huitième livre il parle de l'Egliſe, del'heréſie, du nombre des Sibylles, &c.

Les trois livres des differences des noms ou de la propre ſignification des termes du même Auteur, ſont un Ouvrage de Grammaire; & le livre de la nature des choſes à Siebut, un Traité de Phytique, dont nous n'avons rien à dire en ce lieu.

On peut encore rapporter à cette claſſe des OEuvres de Saint Iſidore, ſes Traitez hiſtoriques, qui ſont une Chronique abrégée depuis le commencement du monde juſqu'à l'empire d'Heraclius, une Hiſtoire des Goths, depuis l'an 176. de JESUS-CHRIST, juſqu'à l'an 610. avec un Abrégé de l'Hiſtoire

des Vandales & des Suevoes; le Traité des Ecrivains Eccleſiaſtiques; que nous avons deſſendu dans la Preface du Tome precedent, & le Traité de la vie & de la mort de quelques Saints.

Voici les Traitez que Saint Iſidore a faits ſur la Bible, qui peuvent compoſer la ſeconde claſſe de ſes Ouvrages: des Prolegomenes, où il traite des Auteurs des livres de l'ancien & du nouveau Teſtament; des Notes ſur le Pentateuque, ſur Joſué, ſur les livres des Rois & ſur Eſdras, dans lequel il fait des remarques litterales ou morales; qui ſont ſouvent fondées ſur des noms qu'il explique à ſa phantaſie, ou ſur des obſervations peu ſolides; un Livre d'allegories ſur l'Octateuque, qui eſt un Recueil abrégé des penſées allegoriques des Peres qui l'avoient precedé; & un Commentaire ſur le Cantique des Cantiques, dans lequel il l'explique de l'Egliſe & de JESUS-CHRIST, avec beaucoup de clarté & de brieveté.

Il ne nous reſte deſs Traitez dogmatiques de Saint Iſidore, que deux livres contre les Juifs, écrits à ſa Sœur Florence, dans lesquels il a recueilli des paſſages de l'écriture ſainte, pour prouver notre Religion. Le premier de ces deux livres eſt ſur la Paſſion, ſur la Reſurrection, ſur le Regne de JESUS-CHRIST, & ſur le Jugement; le ſecond eſt ſur la vocation des Gentils & l'étaſſiſſement de l'Egliſe. Les preuves qu'il apporte ſont ſolides, & les reflexions judicieuſes.

Entre les Ouvrages de diſcipline, celui des Offices eſt le plus conſiderable; il eſt diviſé en deux livres: dans le premier, il traite des parties & des ceremonies de l'Office. Il avoué que dans la primitive Egliſe on recitoit les prieres avec une ſimple inflexion de voix; plus approchant de la prononciation que du chant. Il diſtingue deux fortes d'Hymnes, celles qui ſont de l'écriture, dont le Saint Eſprit eſt auteur, & celles que les hommes ont compoſées. Il dit que Saint Hilaire eſt le premier qui en ait fait, & qu'après lui Saint Ambroſe en a auſſi compoſé, qui ont été recitées dans l'Egliſe de Milan; & qui de là ont paſſé dans les autres Egliſes d'Occident. Il dit que c'eſt encore Saint Ambroſe, qui a le premier établi l'usage des Antiennes; & que les Répons ont été initiés en Italie. Il diſtingue ſept parties dans la Meſſe ou dans le Canon, qu'il croit avoir été établi par Saint Pierre. 1. L'avertiſſement au peuple, pour l'exciter à prier. 2. La priere à Dieu, afin qu'il ait agreable les prieres & l'offrande de ſon peuple. 3. Une priere pour les vivans qui offrent le Sacrifice, & pour les morts. 4. La priere pour la paix. 5. La priere pour la ſanctification

S. Iſidore
de Seville.